

COMMENT RÉGLER VOTRE FACTURE D'EAU ?

- **Par titre interbancaire de paiement (TIP):** il figure au bas de votre facture. Il faut le dater, le signer et le renvoyer à l'adresse indiquée au moyen de l'enveloppe jointe à la facture.
- **En numéraire:** en vous présentant à l'adresse indiquée sur votre facture.
- **Par chèque:** accompagné du titre interbancaire de paiement (TIP) non signé dans l'enveloppe jointe à la facture.
- **Par prélèvement automatique:** vous devez retourner l'imprimé d'adhésion au prélèvement automatique accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre centre de gestion clientèle. Le montant de vos factures sera alors débité de votre compte.
- **Par mensualisation:** lorsque cette option est proposée, vous pouvez opter pour le prélèvement mensuel. Pour ce faire, vous retournez l'imprimé d'adhésion au prélèvement périodique accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre centre de gestion clientèle. Le montant prélevé et la fréquence seront déterminés en fonction du montant de votre dernière facture.

Communauté urbaine Toulouse Métropole

6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
Tél : 05 81 91 72 00
contact@toulouse-metropole.fr

toulouse-metropole.fr



Dans la même collection :

- 1 - Le compteur d'eau
- 3 - Surveillance et entretien des branchements
- 4 - Maîtriser votre consommation
- 5 - La qualité de l'eau

FICHE PRATIQUE N°2

mieux comprendre votre facture d'eau



VOTRE FACTURE

Références à rappeler dans vos correspondances
Installation : 80615A
Lieu de consommation : PL ALEX RAYMOND
FACTURE INSEE - 120 M3
31770 COLOMIERS

Pour tout renseignement concernant cette facture, s'adresser à :
Cycle de l'Eau - Centre de Gestion des Abonnés
3, Place Alex Raymond
31770 COLOMIERS
Tél : 05.34.56.10.45 - Fax : 05.34.56.10.61
facture.eau@grandtoulouse.fr
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
Le 1er et 3ème vendredi du mois : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
Les autres vendredis du mois : 8h30-12h30

Pour tout renseignement concernant le paiement de cette facture, s'adresser à :
Recette des Finances de Toulouse Municipale
34, rue Pargaminières
31066 TOULOUSE Cedex
Tél. : 05.61.22.29.48

MESSAGES :

EXPÉDITEUR
Grand Toulouse - Centre de facturation de l'eau
3, Place Alex RAYMOND - 31770 COLOMIERS
DESTINATAIRE
ABONNE COMMUNE DE COLOMIERS
PL ALEX RAYMOND
FACTURE INSEE - 120 M3
31770 COLOMIERS

FACTURE N° 2 012 / 328 1 8419912300001 V
Présentation simplifiée de votre facture Detail au verso

Votre consommation : 120 m3

Production et distribution de l'eau potable	128.69
Collecte et traitement des eaux usées	157.42
Agence de l'Eau - Adour Garonne	65.34
TOTAL DE VOTRE FACTURE TTC	351,45 €

351,45 €

VOTRE GÉOMÈTRE en qualité de vendeur, 2014 du titre des professions fiscales, agit, ainsi qu'en qualité de vendeur professionnel sur l'application des articles R.2324-4 et R.2324-23 du code général des collectivités territoriales.

LES MOYENS DE PAIEMENT MIS A VOTRE DISPOSITION POUR LE REGLEMENT DE VOTRE FACTURE :
- Le Titre Interbancaire de Paiement : Dates et signes le TIP sans en modifier le montant. Signer ou relever d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyer le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- Le paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre de Trésor public et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agencer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- En numéraire : En vous présentant aux guichets de la RECETTE DES FINANCES DE TOULOUSE MUNICIPALE.
- Par prélèvement automatique : renvoyer l'opinion d'adhésion au prélèvement accompagné d'un RIB au Grand Toulouse - Centre de Gestion des Abonnés - 3, place Alex Raymond - 31770 COLOMIERS - Attention, le prélèvement ne prendra effet qu'à partir de la prochaine facture.
- Par virement bancaire : compte Banque de France de la Recette des Finances de Toulouse - n° 30061-08833-C310000000-28

Décompte à conserver
MONTANT EN EUROS
351,45 €

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de caisse d'épargne
Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessus

DATE SIGNATURE

Montant en euros : 351,45 €
Référence : 80615A - 8419912300001 V
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

ABONNE COMMUNE DE COLOMIERS
PL ALEX RAYMOND FACTURE INSEE - 120 M3
31770 COLOMIERS

Centre N°05 - NNE 480470
C.U Grand Toulouse

TIP Titre interbancaire de paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT DU TRÉSOR PUBLIC
TSA 20005
94974 CRETEIL Cedex 9

458210500120 ABONNE COMMUNE DE
460470000165 00200084199123000010310354993806 35145

LE MONTANT DE VOTRE FACTURE

Votre facture détaillée

Compteur N°	Opération	Date Relevé	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
0000C		31/12/2012	120	240	120

Libellé	Période	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
Production et distribution de l'eau potable								
Redevance Fixe Eau - Abonnement	Du 01/01/12 au 31/12/12	1	1,003	19,03000	19,09	5,50%	1,05	20,14
Location compteur - Abonnement	Du 01/01/12 au 31/12/12	1	1,003	6,16000	6,18	5,50%	0,34	6,52
Eau - Consommation	Du 01/01/12 au 31/12/12	1	120,000	0,80590	96,71	5,50%	5,32	102,03
Collecte et traitement des eaux usées								
Assainissement - Consommation	Du 01/01/12 au 31/12/12	1	120,000	1,22600	147,12	7,00%	10,30	157,42
Agence de l'Eau - Adour Garonne								
Pollution Domestique	Du 01/01/12 au 31/12/12	1	120,000	0,29300	35,16	5,50%	1,93	37,09
Modernisation des Réseaux de Collecte	Du 01/01/12 au 31/12/12	1	120,000	0,22000	26,40	7,00%	1,85	28,25
Totaux					330,66 €		20,79 €	351,45 €

EAU : Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.
TVA : taux réduit 5,5%

Eaux Usées : Ce service correspond à la collecte et au traitement des eaux usées.
TVA : taux réduit 7% à partir du 1er janvier 2012

AGENCE DE L'EAU - ADOUR GARONNE : Etablissement public d'état qui aide financièrement les communes à équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et lutter contre la pollution.
TVA : Pollution domestique : taux réduit : 5,5%
TVA : Modernisation des réseaux de collecte : taux réduit 7% à partir du 1er janvier 2012.

Cet encadré récapitule les sommes dont vous êtes redevable.

CALCUL DE LA CONSOMMATION

La consommation d'eau est calculée à partir du relevé de l'index de votre compteur effectué par un agent releveur ou par vous-même, en faisant la différence entre l'ancien relevé et le nouveau.

Si votre compteur n'a pu être relevé, alors votre consommation sera estimée sur la base de vos consommations antérieures. Dès que le relevé du compteur aura pu être effectué, la facture suivante sera réajustée sur votre consommation réelle.

ÉLÉMENTS DE LA FACTURE

Votre facture est composée de 2 ou 3 rubriques selon que l'eau et l'assainissement font ou non l'objet d'une facture commune :

➤ **La production et la distribution de l'eau potable :**
Cette part revient à Toulouse Métropole pour couvrir les investissements et les frais de fonctionnement du service des Eaux : captage, traitement et contrôle de la qualité de l'eau, construction et entretien des ouvrages de production et des réseaux, gestion des relations clientèle. Elle se décompose en un abonnement (fonction du diamètre du compteur) et une partie variable proportionnelle à votre consommation. Les tarifs applicables sont fixés chaque année par Toulouse Métropole.

➤ **La collecte et le traitement des eaux usées :**
Cette part est destinée à Toulouse Métropole pour couvrir les charges du service de l'Assainissement relatives à l'évacuation des eaux usées dans des réseaux spécifiques et leur dépollution dans des usines d'épuration. Le montant de la redevance d'assainissement est égal au volume d'eau consommée dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service multiplié par un tarif de base actualisé selon des modalités définies par Toulouse Métropole. Elle peut le cas échéant être accompagnée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service.

➤ **Les redevances de pollution et de modernisation des réseaux de collecte :**
Elles sont prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui subventionne en retour les collectivités et les acteurs économiques qui entreprennent des investissements visant à protéger le milieu naturel.